



ANNEXE 2
DES REGLEMENTS GENERAUX
DISPOSITIONS
ET
SANCTIONS FINANCIERES
SAISON 2025-2026

I. DISPOSITIONS FINANCIERES

		Tarifs 2025-2026
1. DROIT D’AFFILIATION		
1		1000 XPF
2. COTISATION PAR SAISON SPORTIVE		
2		500 XPF
3. TARIFICATION DES LICENCES		
3	Licence « Joueur Jeune » (U7 à U18)	GRATUIT
4	Licence « Joueur Senior »	1 000 XPF
5	Licence « Féminine »	GRATUIT
6	Licence « Dirigeant »	GRATUIT
7	Licence « Educateur »	GRATUIT
8	Licence « Arbitre »	GRATUIT
9	Licence « Vétéran »	1 000 XPF
10	Licence « Football Entreprise »	1 000 XPF
12	Licence « Football Loisirs »	1 000 XPF
4. RECLAMATIONS		
13	Réclamation	10 000 XPF
14	Droit de recours	10 000 XPF
5. ENGAGEMENT DANS LES COMPETITIONS DE TAHITI		
15	Championnat Ligue 1	GRATUIT
16	Championnat Ligue 2	GRATUIT
17	Championnat Ligue 3	GRATUIT
18	Championnat Réserve	GRATUIT
19	Championnat Division 1	GRATUIT
20	Championnat Division 2	GRATUIT
21	Championnat Football Entreprise	50 000 XPF
22	Coupe de Polynésie	GRATUIT
23	Autres Coupes Seniors	GRATUIT
24	Championnat et Coupe Jeune	GRATUIT
6. AUTRES DISPOSITIONS FINANCIERES		
25	Indemnité d’appartenance (U7 à U18) à compter de la saison 2025/2026	5 000 XPF/saison sportive
25 bis	Indemnité de formation (12 à 23 ans) pour un premier enregistrement d’un joueur en tant que professionnel (article 45 bis des RG)	100 000 XPF/saison sportive
26	Indemnité d’appartenance d’un arbitre à un club	50 000 XPF/saison sportive
7. DEMISSIONS / MUTATIONS		
27	Mutations jeunes (U13 à U18)	5 000 XPF
28	Seniors hommes et femmes	10 000 XPF
29	Vétéran	10 000 XPF
30	Arbitre	10 000 XPF
31	Éducateur/Animateur	10 000 XPF
32	Dirigeant	0 XPF
33	Frais de dossier pour mutation internationale	
	<ul style="list-style-type: none"> – Jeunes (10 à 17 ans) – Seniors 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 XPF 20 000 XPF

II. SANCTIONS FINANCIERES

		Tarifs 2025-2026
1. NON RESPECT DES REGLEMENTS GENERAUX ET DES ANNEXES		
1	<i>Pour le groupement sportif</i>	0 XPF
2	<i>Pour le licencié</i>	0 XPF
2. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPEMENT SPORTIF		
3	<i>Administration</i>	0 XPF
4	<i>Marketing</i>	0 XPF
5	<i>Organisation des compétitions</i>	0 XPF
6	<i>Domaine des finances</i>	0 XPF
7	<i>Engagement des arbitres</i>	50 000 XPF / Arbitre
3. NON RESPECT DES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES PARTENAIRES OFFICIELS DE LA F.T.F.		
8		0 XPF
4. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DU JOUEUR		
9	<i>Participation à des compétitions d'une organisation non reconnue</i>	0 XPF
10	<i>Non-participation aux sélections de Tahiti Nui</i>	5 000 XPF
5. NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'EDUCATEUR/ANIMATEUR		
11	<i>Comportement irrespectueux</i>	5 000 XPF
12	<i>Tenue incorrecte</i>	5 000 XPF
13	<i>Entrave à la participation d'un joueur du club en sélection</i>	50 000 XPF
6. NON RESPECT DU JOUEUR MUTE OU EVOLUANT EN POLYNESIE FRANCAISE		
14	<i>Procédure de mutation de joueurs étrangers</i>	20 000 XPF
7. NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES AU TERRAIN		
15	<i>Non traçage du terrain</i>	5 000 XPF
16	<i>Absence des drapeaux de coins</i>	5 000 XPF
17	<i>Filets de buts manquants</i>	5 000 XPF
18	<i>Piquets de corner manquants</i>	5 000 XPF
8. NON RESPECT DES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES		
19	<i>Feuille de match de complaisance</i>	20 000 XPF
20	<i>Falsification de la feuille de match</i>	20 000 XPF
21	<i>Feuille de match mal remplie</i>	5 000 XPF
22	<i>Retard de transmission de feuille de match</i>	1 000 XPF/jour retard
23	<i>Absence de feuille de match</i>	5 000 XPF
24	<i>Participation au match d'un licencié suspendu</i>	5 000 XPF
25	<i>Mixité non autorisé</i>	5 000 XPF
26	<i>Match amical sans autorisation préalable de la FTF</i>	5 000 XPF
9. NON RESPECT DES DISPOSITIONS SPORTIVES DES GROUPEMENTS SPORTIFS		
27	<i>1 carton jaune</i>	2 000 XPF
28	<i>1 carton blanc pour exclusion temporaire</i>	0 XPF
29	<i>2 cartons jaunes dans 1 match</i>	4 000 XPF
30	<i>1 carton rouge</i>	5 000 XPF
31	<i>Absence de ballons Officiels ou ballons non conformes</i>	5 000 XPF

10. NON RESPECT DES DISPOSITIONS SPORTIVES DES EQUIPES DE FUTSAL		
32	1 carton jaune	2 000 XPF
33	1 carton rouge	5 000 XPF
11. LES FORFAITS		
34	1 ^{er} forfait	5 000 XPF
35	2 ^{ème} forfait	10 000 XPF
36	3 ^{ème} forfait et/ou forfait général	15 000 XPF
37	Forfait général direct	30 000 XPF
38	Match perdu par pénalité	5 000 XPF
39	Frais de transport en cas de forfait d'une équipe à l'équipe qui s'est déplacé	20 000 XPF

III. INDEMNISATION DES ARBITRES, DES CONTRÔLEURS D'ARBITRES, DES DELEGUES DES MATCHS, DES CAISSIERS ET DES AGENTS DE SECURITE

FOOTBALL A 11 : CHAMPIONNAT SENIORS HOMMES			
1. LIGUE 1 TECHNI-BOIS			
* Arbitres accrédités			
Centre		Arbitre Assistant	
FIFA	8 000 XPF	FIFA	7 000 XPF
Fédéral	7 000 XPF	Fédéral	6 000 XPF
Ligue	5 000 XPF	Ligue	4 000 XPF
		District / Stagiaire	3 000 XPF
* Contrôleurs arbitres : 3 000 XPF / match			
* Délégué officiel		* 1 match : 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 12 000 XPF	
Matches se déroulant au Centre Technique			
* Caissier		* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF	
* Agent de sécurité		* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF	

2. LIGUE 2 (TAHITI)	
* Arbitres accrédités	* Centre : 4 000 XPF * Assistant : 3 000 XPF
3. LIGUE 2 (AUTRES ÎLES)	
Selon tarification des Ligues et districts concernés.	

FOOTBALL A 11 : CHAMPIONNAT SENIORS FEMMES TAHITI	
* Arbitres accrédités - La FTF prend en charge les indemnités de tous les arbitres.	* Centre : 3 500 XPF * Assistant : 2 500 XPF

LIGUE DES CHAMPIONNES DE POLYNESIE	
* Arbitres accrédités	* Centre : 3 500 XPF * par assistant : 2 500 XPF
* Délégué officiel	* 1 match : 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 12 000 XPF
* Agent de sécurité	* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF

COUPE DE POLYNESIE HOMMES ET FEMMES		
	1. SENIORS HOMMES	2. SENIORS FEMMES
* Arbitres accrédités :		
- Centre	4 000 XPF	3 500 XPF
- par assistant	3 500 XPF	2 500 XPF
- 4 ^{ème} officiel	2 000 XPF	-
<i>A partir des ½ Finales :</i>		
- Centre	5 000 XPF	4 500 XPF
- par assistant	4 000 XPF	3 000 XPF
- 4 ^{ème} officiel	2 500 XPF	-
* Délégué officiel (Pris en charge FTF)	* 1 match : 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 12 000 XPF	* 1 match : 5 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 12 000 XPF
* Caissier - 1 jusqu'aux ½ finales	* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF	* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF
* Agent de sécurité - 1 jusqu'aux ½ finales - au moins 2 en finale	* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF	* 1 match : 3 000 XPF * 2 matchs consécutifs : 5 000 XPF

CHAMPIONNATS ET COUPES JEUNES TAHITI
U15 et U18
2 500 XPF / Arbitre officiel

FUTSAL HOMMES ET FEMMES	
LIGUE 1	
* Arbitres accrédités	* 1 ^{er} arbitre : 2 000 XPF * 2 ^{ème} arbitre : 2 000 XPF * 3 ^{ème} arbitre (Table) : 2 000 XPF
* Délégué officiel	* 10 000 XPF la journée
* Caissier	* 5 000 XPF la journée
* Agent de sécurité	* 10 000 XPF la journée

IV. PRIX DU BILLET

Compétitions organisées par la FTF	Gratuité : - licencié jeune sur présentation de la licence, ou d'une photocopie de la licence en papier ou en numérique - moins de 12 ans sur présentation d'une pièce d'identité - personnes âgées de plus de 60 ans sur présentation d'une pièce d'identité - personnes handicapées et leurs accompagnateurs.
	- Ligue 1 Techni-Bois : * 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson * Le club recevant en dehors du Centre technique de la FTF conserve les recettes de billetterie.
	- Coupe de Polynésie hommes/femmes : * 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson * Les recettes de billetterie sont versées à la FTF après déduction des charges indiquées au chapitre III.
	- Ligue 1 Futsal hommes et femmes : * Journée : 500 XPF sans boisson * Les recettes de billetterie sont versées à la FTF après déduction des charges indiquées au chapitre III.
Championnat Moorea	- 500 XPF sans boisson
	- Licencié jeune (U7 à U15) : gratuit sur présentation de la licence, ou d'une photocopie de la licence en papier ou en numérique - Enfant non licencié de 14 ans et plus : 500 XPF sans boisson - Personnes âgées de plus de 60 ans : 300 XPF sans boisson
Autres Ligues et districts	Voir règlement de chaque Ligue et district

Le présent règlement a été modifié et approuvé à l'unanimité par le Comité d'Urgence dans sa séance du 3 avril 2026.

La Secrétaire générale



Mme Maeva GRAFFE

Le Président



M. Henri Thierry ARIOTIMA